



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moyens pour garantir le choix du surf comme sport additionnel aux JO Paris 2024

Question écrite n° 11446

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge Mme la ministre des sports sur les disciplines additionnelles et notamment, le surf comme épreuve pour les jeux Olympiques de Paris 2024. Le Comité international olympique (CIO) prendra une décision concernant les sports additionnels au mois de décembre 2020. Les sports additionnels sont des sports proposés par le comité d'organisation local, c'est-à-dire Paris-2024. Ces nouveaux sports s'ajouteront aux 28 sports traditionnels des jeux d'été par une décision en décembre 2018. Aussi, en sa qualité de député de la Charente-Maritime, il est particulièrement attentif au développement de ce type de pratiques sportives qui est très populaire auprès de la jeunesse et met en valeur des sites remarquables en France, notamment dans les îles et sur toute la côte atlantique. Le département de la Charente-Maritime est un territoire riche de plusieurs spots propices aux sports de voile comme au sport de glisse. Deux sites de la Nouvelle Aquitaine sont également candidats pour accueillir ces épreuves, l'impact économique de ces événements est considérable pour les territoires. Ainsi, le président du comité d'organisation des jeux Olympiques de Paris 2024 a déclaré qu'il n'y aurait pas autant de sports additionnels qu'aux jeux olympiques de Tokyo qui auront lieu en 2020. C'est pourquoi, il lui demande quels sont les moyens dont disposent le ministère des sports pour promouvoir et améliorer les sports additionnels pour les jeux Olympiques de Paris 2024 et en particulier le surf.

Texte de la réponse

Le surf est une pratique très populaire auprès de la jeunesse et qui met en valeur des sites remarquables, notamment sur la côte atlantique. Cette discipline fait partie des cinq sports additionnels retenus au programme des Jeux Olympiques de Tokyo, en 2020. Le choix définitif des sports additionnels pour les Jeux de Paris 2024 ne sera connu qu'en 2020, après ceux de Tokyo. Début juillet 2018, la commission des programmes du comité international olympique (CIO) a précisé les critères présidant au choix pour 2024 : des sports attractifs pour la jeunesse, spectaculaires, pouvant pour certains se pratiquer en ville, avec toujours la volonté de limiter les coûts. A l'issue de la réunion de la commission exécutive du CIO, qui s'est tenue les 18 et 19 juillet, le calendrier relatif au choix des sports additionnels a été précisé. Dans un premier temps, pour le deuxième trimestre 2019, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) de Paris 2024 formulera des propositions pour l'ajout de nouvelles épreuves ou de nouveaux sports au programme des Jeux de 2024. Avant cela, le COJO devra néanmoins se rapprocher des fédérations internationales reconnues par le CIO pour sonder leurs intentions en adéquation avec les idéaux de Paris 2024. Dans un second temps, les sports proposés par le COJO seront soumis pour approbation à la session du CIO qui se tiendra en septembre 2019. Dans un troisième temps enfin, le programme des épreuves et les quotas d'athlètes participants des nouveaux sports seront adoptés par la commission exécutive du CIO en décembre 2020. Cela permettra sans nul doute de recueillir les premières impressions quant au succès des épreuves nouvelles inscrites au programme des Jeux d'été de Tokyo 2020. Dans la réflexion préalable du COJO au choix des sports additionnels, les cinq sports de 2020, dont le surf, seront pris en compte ainsi que, au maximum, cinq à sept autres qui restent à désigner. En tout état de cause, le ministère des sports apporte un soutien important à la Fédération française de surf. Il lui a en effet consacré, au total, des moyens financiers s'élevant à 1 295 000 en 2017, en incluant la masse salariale

des sept cadres techniques sportifs placés auprès d'elle. Cet effort était en progression de 200 000 par rapport à 2014 et doit être comparé à l'intégralité du budget fédéral de 2017 qui s'élevait à 3 560 000. L'année 2017 a d'ailleurs été marquée par l'organisation des Mondiaux de surf à Biarritz fin mai, compétition au cours de laquelle la France a connu un succès sportif historique avec trois médailles d'or, dont le titre par équipes et en relais, ainsi que deux médailles d'argent. Cet événement aura, à coup sûr, grandement contribué au rayonnement de cette discipline sportive, qui met en valeur l'attractivité touristique des sites de pratique sur notre littoral.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11446

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6806

Réponse publiée au JO le : [4 septembre 2018](#), page 7872